

Des réflexes pour le choix des services en ligne

Focus sur Zoom

Zoom est un service de conférence à distance qui combine la vidéoconférence, les réunions en ligne, le chat et la collaboration mobile à l'aide d'applications.

L'utilisation de cet outil est à proscrire pour les raisons suivantes :

- Le logiciel comporte de **nombreuses failles de sécurité**. Jusqu'à récemment il était possible d'activer la caméra d'un utilisateur sans son accord ; bien que cela ait été corrigé, il reste de nombreux points critiques. Ainsi, le client Windows lors de la phase d'identification transmet l'identifiant Windows et le hashage du mot de passe. Si un individu malintentionné peut accéder au compte, il pourra récupérer toutes les données personnelles qui sont liées.
- La société a reconnu et retiré depuis les **transmissions de données vers Facebook** sans l'accord des utilisateurs. Elle a modifié récemment sa politique et affirme ne vendre aucune donnée à des tiers. Néanmoins, **Zoom continue de collecter un grand nombre de données personnelles** (« nom, adresse mail, numéro de téléphone, adresse postale, adresses IP », « genre d'appareil que vous utilisez », « version du système d'exploitation et l'identifiant de l'appareil », « l'endroit où vous vous trouvez »...). Le document de politique de confidentialité accessible aux utilisateur explique de son côté que **la société zoom possède ses propres services de marketing**.
- Le système mis en place par zoom **intègre un indicateur d'attention**. Par de multiples paramètres, comme par exemple la durée d'ouverture de la fenêtre de discussion, le mouvement d'un curseur de souris etc., le logiciel offre des possibilités de surveillance à distance, qu'il s'agisse d'élèves ou de collaborateurs. Au regard de la loi, **il s'agit d'une violation de la vie privée** et d'une utilisation déloyale d'un traitement de données personnelles, sujet dont plusieurs associations de défenses des libertés se sont déjà emparées.